

RÉSUMÉ DU PROGRAMME PHARMANEX® BIOPHOTONIC SCANNER EUROPE

Conditions de qualification au Scanner :

- Avoir le titre de Brand Representative
- Avoir atteint 2 000 Points Volume de Groupe en un mois
- Avoir complété la tâche Pharmanex BioPhotonic Scanner dans Volumes et généalogie
- Avoir soumis le formulaire de Demande de qualification Scanner¹ au Coordinateur de marché Scanner local.

Après confirmation par votre Coordinateur de marché Scanner² de votre qualification pour un Pharmanex® BioPhotonic S3 Scanner, le Contrat de Location Scanner vous sera envoyé dans les plus brefs délais et vous disposerez de 30 jours³ pour signer le Contrat de Location et de Licence Principal du Scanner.

Frais de départ de la location du Scanner :

- Acompte⁴ : 250 €
- Frais de livraison : 50 € + TVA
- Décharge en cas de perte ou de dommages (obligatoire)⁵ : 15 € + TVA
- Durée du bail : indéterminée⁶

Détails de la Location du scanner :

- Le Locataire Scanner :
 - ✓ Le Scanner n'est pas fourni avec un appareil mobile. Le Locataire aura la responsabilité de télécharger l'Application Scanner S3 et de maintenir l'appareil mobile en bon état de fonctionnement afin de faire fonctionner le Scanner. ⁷
 - ✓ La location de l'Équipement et la licence de l'Application Pharmanex Scanner (« Programme Scanner Maintenance ») sont subordonnées au maintien par le Locataire de son titre de Brand Representative ou d'un titre supérieur **ET** à la satisfaction d'au moins l'une des conditions ci-dessous :
 - Avoir un total de six (6) nouvelles commandes ou commandes récurrentes d'abonnement Automatic Delivery Rewards (« Abonnement ADR ») contenant des produits certifiés SCS (taux de caroténoïde dans la peau), enregistrées conformément aux conditions spécifiées à la section 1.2 de l'Annexe E du Contrat, dans n'importe quelle combinaison, par mois, enregistrées chaque mois ;
 - **OU** avoir effectué vingt (20) scans initiaux ou scans subséquents par mois, dans quelque combinaison que ce soit, en utilisant des cartes scan numériques ou physiques achetées, conformément aux conditions spécifiées au point 1.3 de l'Annexe E du Contrat
 - **OU** avoir obtenu au moins 4 000 Points Volume de Groupe* dans votre Groupe***) chaque mois.⁸
 - ✓ doit s'assurer qu'aucun scan ne sera effectué sans avoir d'abord fait signer au client un Formulaire de consentement du client, via lequel ce dernier autorise Nu Skin et le Locataire à traiter ses résultats de scan.
 - ✓ se concentre toujours sur la bonne cible : des personnes âgées de plus de 18 ans, ouvertes aux compléments alimentaires et à un mode de vie sain.
 - ✓ doit acheter des cartes scan physiques (via le site Web de Nu Skin www.nuskin.com) ou numériques⁹ (uniquement via l'application S3 Scanner).
 - ✓ doit s'assurer que l'appareil a accès à une connexion Internet au moins une fois tous les 14 jours. Il est recommandé au Locataire de connecter l'appareil à Internet pendant qu'il utilise l'Équipement.

Bonus Opérateur Scanner :

Le Bonus opérateur scanner est un programme de motivation versé pour les Abonnements ADR qualifiés contenant des produits certifiés SCS (taux de caroténoïde dans la peau). L'abonnement ADR doit être lié à un nouveau numéro de scan initial ou de nouveau scan valide et le produit avoir été entièrement payé et expédié au client¹⁰.

- Bonus scan initial¹¹: 7,5 €
- Bonus nouveau scan¹² : 7,5 €

¹ La date limite pour renvoyer le formulaire de Demande de qualification Scanner est le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel les conditions de qualification ont été satisfaites. Pour que la demande soit examinée pour le mois demandé, le présent formulaire doit avoir été reçu par e-mail au plus tard le dernier jour ouvrable du mois.

² L'acceptation de la demande dépendra de la disponibilité des stocks. Les demandes de candidat(e)s présentant des dossiers de non-conformité ouverts ne seront pas prises en compte.

³ Si la location n'est pas démarrée dans le courant de cette période, le Scanner ne pourra plus être attribué et la personne devra se qualifier à nouveau.

⁴ Veuillez lire attentivement le Contrat-cadre de location du Scanner pour connaître les modalités relatives au remboursement de l'acompte en cas de résiliation du contrat.

⁵ La Décharge ne sera valable qu'une fois les paiements mensuels effectués avec succès. Veuillez contacter votre Coordinateur de marché Scanner local pour plus d'informations sur la Décharge en cas de perte ou de dommages et connaître l'ensemble des conditions applicables.

⁶ Le Bailleur peut résilier le présent Contrat à tout moment. Nu Skin considère que la résiliation du Contrat de location prend effet dès le renvoi du Scanner à Nu Skin, et non lorsque le formulaire de Résiliation du contrat de location est renvoyé. L'équipement doit être correctement emballé et entièrement assuré à vos frais, être dans le même état, avoir la même apparence et fonctionner de la même manière qu'à la date à laquelle vous l'avez reçu. Si le Scanner est renvoyé à Nu Skin au plus tard le 10 du mois, aucun paiement de Décharge ne sera demandé pour le mois du renvoi.

⁷ La version 3.0 de l'Application Scanner S3 a été développée pour OS 12 ou version ultérieure, sur iPhone et iPad. La version 2.0 de l'Application Scanner S3 a été développée pour OS 11 ou version ultérieure, sur iPad uniquement.

⁸En cas de perte du statut de Brand Representative pendant trois (3) mois consécutifs et/ou et d'échec à créer/enregistrer six (6) nouvelles commandes d'Abonnement ADR ou commandes d'Abonnement ADR récurrentes liées au Scanner par mois, ou d'échec à effectuer vingt (20) nouveaux scans ou scans subséquents par mois, ou d'échec à atteindre un minimum de 4 000 Points Volume de Groupe* dans votre Groupe** conformément aux règles pendant trois (3) mois consécutifs, le Locataire devra renvoyer le Scanner S3 au Bailleur

*Veuillez vous référer à la clause 1 – Définitions du Contrat-cadre de location et de licence

**Veuillez vous référer à la clause 1 - Définitions du Contrat-cadre de location et de licence

⁹ Les Cartes Scan physiques peuvent être achetées par lot de 20 (lot de 20 Cartes Scan S3) tandis que les Cartes Scan numériques peuvent être achetées à l'unité. Il convient de noter que les crédits ne sont pas remboursables et ne peuvent pas être transférés sur un autre compte. En achetant les crédits, vous reconnaissez et acceptez leur caractère non remboursable et non transférable pour l'achat en cours et tout autre achat futur de crédits.

¹⁰ Les Bonus Scanner sont versés au Locataire même si d'autres Opérateurs Scanner ont utilisé son Scanner. Les bonus sont payés en même temps que les commissions mensuelles.

¹¹ Un Bonus scan initial de 7,5 € est versé au Locataire du Scanner lorsqu'un client est scanné pour la première fois et s'abonne à un produit certifié SCS (taux de caroténoïde dans la peau) commandé avec un abonnement ADR qualifié.

¹² Un Bonus nouveau scan de 7,5 € est versé au Locataire Scanner lorsque le client ayant un abonnement ADR qualifié est à nouveau scanné et que sa commande subséquente est payée et expédiée.